

La Lettre de Patrimoin



BELGIË - BELGIQUE P.B./P.P. B - 018 Bureau de dépôt 4099 Liège X

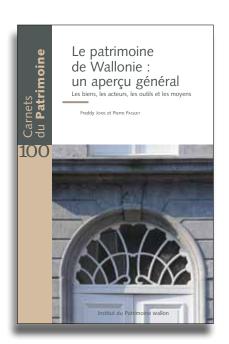
P501407

Trimestriel • Janvier - Février - Mars 2013 • N° 29 • Bureau de dépôt : Liège X

Lettre à Mmes et MM. les Échevins du Patrimoine

Au moment où une nouvelle mandature communale et provinciale commence et où en maints endroits de nouveaux Échevins reçoivent le Patrimoine dans leurs attributions, les responsables de la Lettre du Patrimoine voudraient sensibiliser les gestionnaires locaux à la politique de protection du patrimoine architectural et au rôle qu'ils peuvent - et même doivent jouer dans celle-ci à l'échelle de leur commune.

Chaque Collège communal recevra bientôt, à destination de l'Échevin en charge du Patrimoine (identifié comme tel ou intégré dans d'autres matières telles qu'aménagement du territoire, travaux, culture parfois) un exemplaire du centième numéro des « Carnets du Patrimoine », dû à la plume des deux premiers responsables administratifs de la matière en Wallonie, qui vient de paraître en ce début d'année. Dressant un aperçu général (et totalement inédit sous cette forme) de la politique du patrimoine, cette brochure évoque évidemment les enjeux de celle-ci pour les Communes (notamment économiques et sociaux), les notions fondamentales de la matière (les classements, les inventaires, etc.), les acteurs et les règles du jeu (administrations, autorisations, procédures), enfin les sources de financement et de subsidiation.





Pour les élus qui n'auront pas pu se la procurer début février au Salon annuel des Mandataires à Marche, une autre brochure peut être obtenue sur simple demande auprès de l'IPW: Patrimoine classé. Le quide du gestionnaire communal. Restauration, prévention, formation. Par ailleurs, durant toute l'année, le Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » à Amay organise des formations spécifiques s'adressant aussi bien aux administratifs qu'aux ouvriers communaux, et il peut mettre au point des formations spécifiques adaptées aux besoins particuliers d'une Commune.

Rappelons déjà ici aux nouveaux décideurs communaux (Échevins ou Conseillers) que la politique wallonne en matière de patrimoine repose d'abord sur des mesures de protection : un inventaire par communes (réalisé de 1973 à 1999) dont l'actualisation est en cours, des inventaires thématiques (sites industriels, donjons, orques, parcs et jardins, églises paroissiales des XIXe-XXe siècles), une liste de sauvegarde assurant une protection provisoire d'un an et, enfin, le classement, ouvrant la voie à des subsides à la restauration des monuments s'élevant actuellement à 60 % en général (montant de base), parfois 80 % (si intérêt collectif) et même 95 % pour le patrimoine exceptionnel.



Aux côtés du Cabinet du Ministre (en l'occurrence Carlo Di Antonio), la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles donne des avis consultatifs mais souvent suivis, la DGO4 du Service public de Wallonie procède aux classements, aux autorisations et à la subsidiation des travaux ainsi qu'à la mise en œuvre des fouilles et l'Institut du Patrimoine assume quatre missions spécifiques : le sauvetage de monuments menacés, la gestion de propriétés appartenant à la Wallonie, la gestion du Centre des métiers du patrimoine à Amay, et enfin la sensibilisation du grand public au patrimoine.

Selon qu'un monument classé est ou non inscrit sur la liste des biens menacés épaulés par l'IPW (qui porte sur 5 à 6 % environ des monuments), son propriétaire

s'adressera prioritairement soit au Département du Patrimoine, soit à l'Institut du Patrimoine wallon excepté pour un conseil préventif en matière de réaffectation pour lequel l'IPW peut toujours intervenir dans la mesure de ses moyens.

Dans tous les cas, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles sera associée aux procédures. Dans tous les cas également, c'est le Ministre du Patrimoine et lui seul qui décide des taux de subventions pour les travaux de restauration ainsi que, dans la limite des crédits et de l'arrivée des dossiers, de l'affectation des moyens budgétaires. Lui seul décide aussi d'entamer ou non le classement (ou le déclassement) d'un bien, et de classer ou non ce bien sur base des avis recueillis dont celui, parmi d'autres, de la Commission.

On terminera ce bref rappel à l'attention de nos nouveaux lecteurs dans les Conseils et Collèges communaux en soulignant que l'impact économique et social de la politique du patrimoine est loin d'être négligeable puisque la majorité du budget régional du Patrimoine est consacré au subventionnement de travaux de restauration (soit environ 25 millions € par an) qui représentent eux-mêmes des chantiers pour environ 62 millions € par an (en ajoutant 60 % de travaux de réaffectation non subsidiés par le budget du Patrimoine), ce qui correspond à quelque 1.000 emplois directs dans le secteur de la construction et sans doute 500 emplois indirects dans d'autres secteurs. Bref, un effet économique et social incontestable et des chantiers aux résultats toujours appréciés par les citoyens dans bien des communes wallonnes!

La maison Bauwens

L'Institut du Patrimoine wallon a mis un point final à la restauration dans les règles de l'art de la facade de la maison Bauwens. rue du Chat Volant à Verviers, sur base des plans de l'architecte verviétoise Annick Piron, attachée jusqu'il y a peu à l'IPW. Cette façade est une des plus remarquables façades Art nouveau de Wallonie et à coup sûr la plus remarquable de Verviers dans ce style. Si la ville compte encore une bonne dizaine de constructions Art nouveau, celleci, de style dit « géométrique », est assurément la plus marquante. Elle fut construite en 1909 par l'architecte verviétois François Mouraux pour le marchand de matériaux Nicolas Colot et rachetée en 1920 par Joseph Bauwens, qui fit surélever l'annexe à la gauche du bâtiment en 1933, annexe disparue en 2006.

La maison Bauwens est devenue au milieu des années 2000 propriété de la Ville, qui a pris en charge les aménagements intérieurs pour sa réaffectation multifonctionnelle (espace de culte, logement, local de l'IPW), tandis que l'Institut du Patrimoine wallon bénéficie depuis lors d'un bail emphytéotique sur l'immeuble de façon à pouvoir l'utiliser comme support de stages pour ses formations aux métiers du patrimoine durant le chantier de restauration, puis pour ses formations à l'étude du style Art nouveau après la restauration. Une première phase de chantier, achevée début 2009 en même temps que l'aménagement de l'espace public, avait permis la remise en état de la façade arrière et surtout des deux pignons, dont un sur lequel un vestige de publicité murale et une trace du décor mural initial furent maintenus. L'entreprise Tiquet a ensuite procédé à la restauration des châssis qui pouvaient l'être, et à la reconstitution de ceux qui se sont avérés irrécupérables.

Le chantier de la façade principale a été préparé par des études des matériaux et des couleurs menées par l'ISSeP afin de retrouver les couleurs d'origine et de s'en inspirer, en adoptant toutefois un ton plus « doux » qu'à l'origine pour ce qui est des maçonneries. C'est l'entreprise Liégeois qui

a mené à bien le travail de restauration, entamé en juin dernier, tandis que la peintre en décor Sylvie Van der Keelen a procédé, elle, à la remise en peinture des châssis.

Six stages ont été organisés sur le site depuis 2006 (relevés de façade et intérieurs, analyse des ferronneries, analyse et relevé de châssis, restauration de châssis, réalisation de joints baguettes, reconstitution de châssis à l'identique) et un septième sera programmé en 2013 (dorure à la feuille) pour rendre ses couleurs dorées au « soleil levant » surplombant la porte d'entrée principale.

Les aménagements intérieurs doivent être achevés prochainement par les soins de la Ville, après quoi le bâtiment pourra retrouver une nouvelle vie tout en apportant incontestablement un « plus » assez exceptionnel au quartier. Un panneau explicatif, complémentaire à celui fixé sur un des pignons en 2009, sera apposé ultérieurement afin d'expliquer l'histoire du bâtiment et son évolution.

Subsides récents

Le Gouvernement wallon a approuvé la prolongation de l'accord-cadre liant la Région wallonne et la Province de Hainaut et garantissant la réalisation des travaux de restauration du transept et des cing tours de la cathédrale Notre-Dame de Tournai. Propriété de la Province de Hainaut, la cathédrale est classée comme monument depuis 1936, inscrite sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie mais également sur celle du patrimoine mondial. Cet accordcadre d'une durée de sept ans (2008-2014) et d'un montant de 21.000.000 € porte sur la restauration des façades de la nef romane et la mise en ordre intérieure, deux phases déjà clôturées, sur la restauration des façades et des couvertures du transept, en cours, ainsi que sur les études et travaux préparatoires et conservatoires à la restauration à venir du chœur gothique. Des découvertes archéologiques fortuites ou des opportunités durant le chantier ont conduit à modifier cette planification et à la prolonger de deux ans, jusqu'en 2016, ce qui portera le montant global de l'accord-cadre à 27.000.000 €.

Une subvention complémentaire d'un peu plus de 60.000 € a été allouée pour la restauration de la toiture de l'église de la Sainte-Vierge à Soignies. L'état de cet édifice gothique de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, classé comme monument depuis 1937 et dont les parties les plus anciennes remontent au XIII^e siècle, imposait des travaux de restauration au niveau des charpente et toiture mais également des fondations. Un subside de près de 700.000 € avait été octroyé pour ce faire à la Commune de Soignies en 2009. La découverte, en cours de chantier, de fortes dégradations au niveau de certaines par-

ties de charpente et pans de maçonnerie explique cette mesure.

L'église de la Sainte-Trinité de Serinchamps bénéficiera d'une subvention d'un peu plus de 397.000 € pour la restauration de ses façades et du mur d'enceinte du cimetière qui l'entoure. Les travaux porteront plus spécifiquement sur la restauration des parements en briques de la tour et la couverture des toitures de cette église du XVIIIe siècle, classée comme monument depuis 1980.

Le vaste projet de rénovation de l'Académie des Beaux-Arts de Namur, ancien Mont-de-Piété classé comme monument depuis 1936, vient de bénéficier d'une subvention de près de 766.000 € pour la réalisation de ses phases 2 et 3 qui concernent les maisons sises aux nos 14 à 20 de la rue du Lombard. Ce projet porte entre autres sur le remplacement des châssis, la restauration des façades, des toitures et de certains revêtements de sol et structures ainsi que sur l'implantation, à l'arrière des nos 14 à 18, d'une galerie vitrée nécessaire à la réorganisation fonctionnelle de l'académie. Au n° 20, les interventions cibleront la restauration des façades, des toitures, d'une partie des planchers et des menuiseries extérieures.

L'Athénée Léonie de Waha à Liège bénéficiera d'une subvention d'un peu plus de 352.000 € affectée à la réalisation de travaux de restauration et de désamiantage de la salle de conférence de l'établissement. Cet ensemble classé comme monument en 1999 et inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie avait d'ores et déjà fait l'objet de travaux en 2004 et 2011. Une subvention de près de 342.000 € vient d'être octroyée pour financer la restauration du **Bethléem**, portail emblématique **de la collégiale Notre-Dame de Huy**, classée comme monument depuis 1933 et inscrite sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. La collégiale a bénéficié, entre 1989 et 2010, de travaux de restauration des toitures et du portail principal. Les travaux subsidiés portent sur la restauration des maçonneries, des sculptures ainsi que celle des toitures, des menuiseries et des arcs latéraux de ce portail.

La restauration de la porte de Médiane de la citadelle de Namur sera subsidiée à hauteur d'un peu plus de 942.000 €. Cette intervention fait suite à celle de près de 2.438.000 € octroyée en 2011 à la Ville de Namur afin de restaurer une partie des murailles de la citadelle. Les travaux en rapport avec cette nouvelle subvention portent sur la restauration en vue de sa mise en valeur de la tour de l'enceinte du château comtal englobée dans la porte de Médiane et rare vestige conservé de l'époque médiévale. Les anciennes terrasses à canons seront également réaménagées et sécurisées afin de permettre aux visiteurs d'apprécier le point de vue.

Une subvention d'un peu plus de 203.000 € vient d'être octroyée pour la restauration de la façade, de la toiture et de la menuiserie extérieure de la maison Guillaume, sise au n° 29 de l'avenue de la Gare à Arlon. Classé comme monument en 2001, cet immeuble Art nouveau connaîtra le renouvellement complet de ses châssis afin de reconstituer intégralement la physionomie originelle de sa facade.

2 Suite à la page 23



© Ville de Mons

Le Pôle muséal de Mons

Une ville...

Mons change de visage. De nouveaux espaces culturels, touristiques et économiques voient le jour. Les musées en train de se construire participent au renouveau du cœur historique de la Cité. Ces lieux auront un rôle structurant face aux défis sociaux-économiques qui attendent notre XXI^e siècle. Le philosophe Michel Foucault les qualifie « d'Espaces autres ».

Les enjeux du Pôle muséal de Mons résident autant dans l'intégration idéale du projet au sein d'un tissu urbain préexistant que dans une médiation des publics en phase avec les grands débats de la société actuelle. La force d'un pôle comme celui-ci qui fédère 13 sites différents s'exprime comme un catalyseur d'une dynamique locale.

1. Un métissage urbain

À Mons, ces « espaces autres » se positionnent au carrefour de patrimoines mobilier et immobilier remarquables. Chaque chantier muséal tire sa raison d'être d'une histoire ou d'une collection en lien avec Mons. Chaque bâtiment destiné à accueillir les collections sont des édifices classés, parfois au patrimoine de l'UNESCO. Outre cette articulation nécessaire entre le bâtiment et la collection, la géographie de la ville doit aussi pouvoir entrer en interaction avec chacun de ces nouveaux musées. La réhabilitation de ces espaces publics est essentielle pour un quartier. Avec de telles infrastructures, les habitants verront leur environnement se métamorphoser.

UNESCO

Le beffroi et le site archéologique des minières néolithiques de Spiennes sont tous deux inscrits - de longue date - au patrimoine de l'UNESCO. Aucun de ces sites n'est actuellement doté d'une infrastructure capable d'accueillir les publics. Il devenait donc urgent d'y remédier, surtout afin de répondre aux nouvelles recommandations émises par l'UNESCO en termes de gestion, de conservation et de promotion.

La Ducasse rituelle de Mons, inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO, répondait aux mêmes recommandations. Or, trouver une demeure pour un patrimoine immatériel était moins aisé. Il fallait un bâtiment proche de la Grand-Place et de la collégiale. Le Mont-de-Piété, situé dans le Jardin du Mayeur, s'est rapidement imposé comme lieu stratégique car il s'inscrit dans un triangle cohérent reliant la Grand-Place et l'Historium de la Ville de Mons avec la maison Jean Lescarts.

Beaux-Arts

Géographiquement située à deux pas de la Grand-Place, la maison Jean Lescarts, ancien musée de la vie montoise, directement reliée au BAM (musée des Beaux-Arts), constituera dans un futur proche la porte d'entrée idéale à une visite du patrimoine mobilier montois. Ce lieu offrira un « best of » des collections communales, tout en suscitant l'envie chez le visiteur de découvrir d'autres sites culturels ou historiques de la ville.

Avec le BAM (musée des Beaux-Arts), le Mont-de-Piété et le beffroi, la Ville de Mons crée un véritable quartier des musées historiques, en partie dédié à notre patrimoine UNESCO. À cela, il ne faut pas oublier, le centre d'art religieux au sein de la collégiale Sainte-Waudru, la maison Van Gogh et le musée Duesberg.

Pour mener une véritable politique muséale, encore fallait-il disposer de réserves adaptées aux normes du XXIe siècle. De plus, celles-ci devaient se situer en intra-muros. La chapelle des Ursulines est rapidement devenue un choix évident. Témoin rare de l'architecture classique à Mons, cet édifice inoccupé depuis de longues années devait subir une rénovation profonde dans le cadre d'une affectation précise. Ce vaste édifice de 6 étages chargé d'histoire et de patrimoine, une fois rénové, deviendra dès lors un lieu idéal pour accueillir l'ensemble du patrimoine mobilier montois géré en synergie avec tous les autres sites.

Mémoire

Sur le site de la Machine à eau, un centre d'interprétation de l'histoire militaire sera inauguré pour 2014, dates des commémorations de la Grande Guerre. Le choix de la Machine à eau pour établir le centre d'interprétation d'histoire militaire n'a pas été chose aisée. Il est vrai que ce lieu prend place sur le tracé des remparts, détruits quelques années avant sa construction. Bâtie à la jonction de l'intra-muros et l'extramuros, son accessibilité est pratique pour les visiteurs.

À l'exception de Spiennes, un rapide coup d'œil sur la carte de Mons montre que tous les sites sont situés à une très courte distance les uns des autres, parfaitement intégrés dans la ville. Le maillage recherché entre les différents sites vise à éviter de créer des ovnis architecturaux ou d'isoler un site situé en extra-muros.

2. Une médiation des publics

Outre l'architecture dans la ville, se jouent aussi des enjeux muséologiques et scénographiques très actuels, notamment par la présence des multimédias au sein des parcours interprétatifs. L'institution muséale est aujourd'hui de plus en plus perçue comme un espace « ludique », convivial ; là où il fait bon vivre pour le visiteur ou les citoyens d'une ville. L'accessibilité, la pédagogie et la médiation des publics demeureront au cœur de nos priorités. Tous ces enjeux liés à la technologie, à la médiation ou à la convivialité, ne doivent pas pour autant sous-estimer la force de l'œuvre ou la puissance de l'histoire. Comme l'explique Serge Chaumier, le dilemme se résume dans « cette tension entre le désir de montrer et celui de dire1 ». Entre les deux, il faut laisser place au non-dit et à l'évocation en vue de produire des prises de conscience, d'éveiller les esprits et surtout de questionner le visiteur.

3. Un catalyseur d'une dynamique locale

Aujourd'hui, il ne suffit plus de posséder une collection remarquable pour ouvrir un musée, encore faut-il qu'elle fasse sens par rapport à un contexte culturel et touristique. Le grand écart imposé entre institution et industrie culturelle devient une réalité quotidienne. À la fois innovant et rentable, le musée ne se replie plus sur lui même. Il devient à lui seul un catalyseur culturel, économique, scientifique et sociétal. Les événements culturels menés au sein de chaque musée font de celui-ci un acteur engagé dans une dynamique locale.

En conclusion, les activités unifiées du Pôle muséal seront porteuses d'un décloisonnement permettant le développement de stratégies mieux en phase avec les évolutions actuelles dans les domaines de la Conservation, de la Médiation, de l'Économie, de la Recherche et des Technologies, mais aussi de donner à l'ensemble une taille critique d'attractivité touristique au regard des autres grands centres comparables en Belgique.

> Xavier ROLAND, Responsable du Pôle muséal de Mons

Serge Chaumier, La muséographie de l'art, ou la dialectique de l'œuvre et de sa réception, p. 33 dans André Gob et Raymond Montpetit (dir.), La (R)évolution des musées d'art (Culture & Musées, Revue internationale, n° 16), Arles, Actes Sud, 2011.

















En route vers la 4^e « Semaine Jeunesse et Patrimoine »



Éveiller l'intérêt des élèves aux richesses du patrimoine et de son histoire, c'est le but de la Semaine Jeunesse et Patrimoine. Du 22 au 26 avril 2013, les classes inscrites gratuitement à cette 4e édition auront l'opportunité de découvrir un lieu patrimonial inédit. L'édition 2013 est axée autour du thème du patrimoine

« extraordinaire » et s'adresse aux enfants de la 5° primaire à la 2° secondaire qui auront, durant une demi-journée, l'occasion de visiter et de percer les mystères de bâtiments rarement ouverts au public.

Deux manières d'aborder les lieux sont proposés cette année. Les lundi, mardi et mercredi, les visites seront accompagnées du rallye « Les détectives de l'histoire » au cours duquel les élèves seront invités à remonter le temps pour mieux percevoir l'histoire du lieu qui les accueille ainsi que la vie des personnes qui y ont vécu. Les jeudi et vendredi, place au rallye « Construire son patrimoine » (sciences de l'éveil) comprenant des questions sur l'architecture du lieu et de son environnement et demandant à l'enfant un travail d'analyse de plans, façades, etc.

Quinze lieux à découvrir!

Le moulin banal et le parc du château des comtes de Hornes à Braine-le-Château, le château de Gentinnes à Chastres, le mausolée, l'hospice et le parc du château d'Oultremont à Houtaing (Ath), le château de Monceau-sur-Sambre à Charleroi, les anciens abattoirs de Mons, l'église Saint-Nicolas de Tournai, le site de Blegny-Mine à Blegny, le « trajet de l'eau » à Huy, l'ancienne abbaye Saint-Laurent à Liège, la « musique à Liège » au Forum de Liège et à l'Opéra royal de Wallonie (complet), l'église Saint-Martin d'Arlon, le château-ferme et la tour d'Izier à Durbuy, le donjon de Crevecœur à Bouvignes (Dinant), la station de captage d'eau devenue l'Espace de l'Homme de Spy à Onoz (Jemeppe-sur-Sambre) et le site de Frizet à Vedrin (Namur).

> Pour toute information et inscription (avant le 30 mars 2013) : ac.nullens@journeesdupatrimoine.be ou www.journeesdupatrimoine.be

Outre cette semaine et pour fêter les 25^{es} Journées du Patrimoine, une journée spéciale sera organisée pour les élèves de secondaire le lundi 9 septembre 2013, dans la continuité des Journées. Les jeunes seront invités, sur des lieux patrimoniaux, à découvrir des métiers de la construction liés au patrimoine.

Les conférences de la CRMSF

En 2013, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles poursuit l'organisation de conférences. Ouvertes à tous, elles se tiennent au Vertbois, siège du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et de la CRMSF. Le programme peut d'ores et déjà être noté dans les agendas!

Le jeudi 24 janvier, à l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF, Monsieur Marcel Otte (Préhistorien, Paléoanthropologue, Professeur ordinaire à l'Université de Liège) donnera une conférence intitulée « Une affaire belge : les Néandertaliens ».

Le mercredi 27 mars, Madame Claire Fontaine (Conservateur/restaurateur de peintures murales) évoquera « Les sgraffites et leur restauration ».

Le mercredi 29 mai, à l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF, Madame Marie-Ève Scheffer (Responsable de la forteresse de Chinon) fera une communication sur « Un exemple de restructuration, la forteresse royale de Chinon, une forteresse du IIIe millénaire ».

Le jeudi 20 juin, Monsieur Emmanuel Contesse (Expert auprès du Conseil de l'Europe) traitera du thème de « Paysage et éoliennes ». En septembre (date à préciser), Monsieur Christian Trezin (Conservateur général et Inspecteur général à l'Inspection des Patrimoines) présentera « L'Inventaire général du patrimoine culturel en France ».

En novembre (date à préciser), Monsieur Philippe Bragard (Professeur à l'Université catholique de Louvain, Archéologue et Historien de l'Architecture) parlera des « Réalisations de Vauban en Belgique ».

En décembre (date à préciser), Monsieur Nicolas Nederlandt (Coordinateur de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie) fera une communication intitulée « Les parcs naturels de Wallonie, projet de territoire, territoire de projets ? ».

Renseignements pratiques:

Les conférences sont ouvertes à tous. Cependant, une inscription préalable est obligatoire. Elles se tiennent au Vertbois (rue du Vertbois 13c à 4000 Liège) de 12h30 à 14h (celles organisées dans le cadre d'une Assemblée générale de la CRMSF sont programmées dans le courant de l'après-midi ; l'horaire est précisé en temps utile).

Pour tout renseignement complémentaire, être tenu(e) informé(e) et recevoir les invitations aux conférences par courriel, merci de vous créer un compte sur le site Internet de la Commission royale: www.crmsf.be.

Qui fait quoi?

Éditeur responsable Freddy Joris Administrateur général de l'IPW

> Coordination Stéphanie Bonato

Avec la collaboration du Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW) et de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne.

Les articles non signés émanent des collaborateurs de l'IPW.

Mise en page Sandrine Gobbe

Impression
Imprimerie IPM printing
Rue Nestor Martin
1083 Ganshoren
+32 (0)2 / 218 68 00

S'abonner?

La Lettre du Patrimoine est intégralement téléchargeable sur le site www.idpw.be

L'abonnement à La Lettre est entièrement gratuit, si vous en faites la demande par écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît) auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

Institut du Patrimoine wallon Cellule Communication La Lettre du Patrimoine Rue du Lombard, 79 B - 5000 Namur Fax: +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50 Courrier électronique: lalettre@idpw.be

Vous pouvez également choisir de recevoir chaque trimestre la version électronique de cette *Lettre* en en faisant la demande à l'adresse :

lalettre@idpw.be

Ce numéro a été tiré à 14.000 exemplaires.

Les informations contenues dans ce numéro ont été arrêtées à la date du 25 janvier 2013.

> Ce trimestriel est gratuit et ne peut être vendu.